

AVIS PUBLIC

Par les présentes, avis est donné que:

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 216-20 RÉGISSANT SUR LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MRC ROBERT-CLICHE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION LORSQUE LE MOYEN DE DÉSINFECTION EST LE RAYONNEMENT ULTRAVIOLET** » a été adopté le 14 octobre 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse mrcrc@beaucerc.com ou s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107e Rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville, ce 29 octobre 2020.

Me Maxime A. Pouliot
Greffier et conseiller juridique